



RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
Honneur - Fraternité - Justice

STRATÉGIE NATIONALE DE LA BIODIVERSITÉ 2022-2030

S'ENGAGER AUJOURD'HUI POUR UN MEILLEUR AVENIR



VERS UNE GESTION DURABLE,
INCLUSIVE ET INNOVANTE DU
PATRIMOINE ET CAPITAL NATUREL
DE LA MAURITANIE





C'est avec une profonde conviction et un engagement indéfectible que nous présentons la nouvelle Stratégie nationale de la biodiversité de la Mauritanie pour la période 2022-2030. Notre pays, riche d'une diversité écologique exceptionnelle, se doit de répondre aux défis complexes qui menacent notre patrimoine naturel. Nous mesurons pleinement la responsabilité qui nous incombe de protéger et de restaurer les écosystèmes qui constituent la richesse de notre nation.

La gouvernance de la biodiversité en Mauritanie doit être renforcée pour devenir plus inclusive, plus intégrée, et surtout plus efficace. Cela passe par une meilleure coordination entre les différents secteurs et niveaux de gouvernance, mais aussi par une intégration systématique de la biodiversité dans nos politiques publiques. Il est impératif que chaque ministère, chaque institution publique, et chaque acteur local s'approprie les enjeux de la biodiversité et contribue activement à leur préservation.

La protection de nos écosystèmes et la gestion durable de nos ressources naturelles sont des piliers essentiels de cette stratégie. Nous devons restaurer les habitats dégradés, protéger les espèces menacées, et promouvoir des pratiques qui assurent la durabilité de nos ressources pour les générations futures. La Mauritanie ne peut se permettre de sacrifier sa biodiversité au nom d'un développement à court terme ; au contraire, c'est en préservant notre environnement que nous construirons une économie résiliente et durable.

Un autre aspect crucial de notre stratégie est l'éducation et la sensibilisation. Nos efforts pour protéger la biodiversité ne porteront leurs fruits que si nous réussissons à créer une véritable culture de la nature au sein de notre société. Nos jeunes doivent être les gardiens de cette richesse, et cela commence par une intégration solide des enjeux de biodiversité dans les programmes éducatifs et par une sensibilisation accrue à tous les niveaux.

Enfin, nous ne pourrions réussir sans une mobilisation efficace des ressources. Le financement durable de nos actions est une condition sine qua non pour atteindre les objectifs ambitieux que nous nous sommes fixés. Cela nécessitera des innovations financières, des partenariats solides, et une volonté politique forte pour garantir que la conservation de la biodiversité soit soutenue de manière continue et cohérente.

En conclusion, cette Stratégie nationale de la biodiversité 2022-2030 représente un engagement renouvelé de la Mauritanie pour la protection de son patrimoine naturel et ses obligations envers les accords internationaux, notamment le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal de la Convention sur la diversité biologique. Nous devons tous, acteurs et partenaires, travailler main dans la main pour que cette stratégie soit couronnée de succès, pour que notre pays soit un exemple de durabilité et de respect de la nature, et pour que les générations futures puissent vivre dans une Mauritanie riche de sa biodiversité et de ses écosystèmes.

MADAME MESSOU DA BAHAM MOHAMED LAGHDAF
Ministre de l'Environnement et du Développement Durable

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - LA BIODIVERSITÉ MAURITANIENNE : UN CAPITAL IMPORTANT ET PORTEUR, MAIS FRAGILE ET VULNÉRABLE	4
La biodiversité, capital naturel au cœur des activités économiques et sociétales du pays	5
Pressions sur la biodiversité et écosystèmes les plus vulnérables en Mauritanie	9
Le Cadre mondial sur la biodiversité de Kunming-Montréal : un accord international majeur nécessitant une réponse nationale adaptée pour inverser les tendances négatives sur la biodiversité	11
PARTIE 2 – LA STRATÉGIE NATIONALE BIODIVERSITÉ DE LA MAURITANIE	13
Bilan de la Stratégie nationale de biodiversité 2011-2020	14
Avancées, défis et axes d'améliorations	15
Leçons tirées pour la SNB 2022-2030	16
Priorités multisectorielles et concertations des acteurs nationaux et territoriaux	18
Intégration de la biodiversité et alignement avec les politiques nationales et sectorielles : identification des priorités de la Mauritanie	18
Concertations et identification des priorités au niveau national et régional	20
Enjeux et étapes à venir d'une stratégie ambitieuse pour une gestion plus durable, inclusive et innovante du patrimoine et capital naturel de la Mauritanie	24
Recommandations pour la finalisation et la mise en œuvre de la SNB 2022-2030	25
Feuille de route proposée pour la finalisation de la SNB 2025-2035	28
PARTIE 3 – LES AXES ET MESURES DE LA STRATÉGIE NATIONALE DE BIODIVERSITÉ DE LA MAURITANIE 2022-2030	29
Axe A : Amélioration de la gouvernance de la biodiversité et son intégration dans les politiques publiques	30
Axe B : protection, conservation des écosystèmes et gestion durable des ressources naturelles	30
Axe C : Renforcement des capacités, de la sensibilisation et de l'éducation en faveur de la biodiversité	31
Axe D : Mobilisation des ressources et innovation financière en faveur de la biodiversité	31
Axe E : Optimisation des données environnementales pour le suivi et l'évaluation de la biodiversité	32
Tableau de synthèse de la SNB 2022-2030 de Mauritanie : Axes, mesures et actions	33
Alignement avec la Cadre Mondial de la Biodiversité de Kunming-Montréal	40

LA BIODIVERSITÉ MAURITANIENNE : UN CAPITAL IMPORTANT ET PORTEUR, MAIS FRAGILE ET VULNÉRABLE

1



LA BIODIVERSITÉ, CAPITAL NATUREL AU CŒUR DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET SOCIÉTALES DU PAYS

La Mauritanie est reconnue comme la nation la plus aride de la région du Sahel et présente une forte susceptibilité au phénomène de désertification. Trois sécheresses importantes survenues dans les années 1984-85, 1991-92 et 2009-2010 ont eu un impact profond sur l'équilibre écologique, sociétal et économique de la nation au cours des quatre dernières décennies.

En outre, les modifications de l'utilisation des terres, la mise en œuvre de pratiques agricoles intensives, la contamination des systèmes écologiques et la chasse illégale d'espèces ont entraîné un déclin de la biodiversité.



Agriculture durable en Mauritanie (source : ENABEL, 2023)

D'un point de vue environnemental, la couverture végétale a diminué de 46 000 hectares par an au cours des deux dernières décennies. En outre, de nombreuses forêts classées situées le long de la vallée du fleuve Sénégal ont connu une dégradation progressive, principalement attribuée à des facteurs tels que la sécheresse, l'exploitation forestière illégale et les pressions agricoles. Cette dégradation a entraîné une réduction de la surface du sol. Chaque année, des feux de brousse détruisent une grande partie des pâturages (entre 50 000 et 300 000 hectares), ce qui rend le sol vulnérable à l'érosion hydrique et, surtout, à l'érosion éolienne. La compréhension actuelle de la variété biologique et génétique qui sous-tend l'évolution des espèces est limitée, principalement en raison de l'absence d'un inventaire complet permettant d'évaluer avec précision son potentiel.

D'un point de vue sociologique, la détérioration du climat a entraîné un déséquilibre entre l'exploitation des ressources et la régénération de l'environnement, le taux de réhabilitation étant trois fois inférieur au taux d'extraction. En outre, il y a eu une perturbation notable des schémas d'utilisation des terres, caractérisée par un mouvement rapide et non réglementé et l'établissement de résidences permanentes dans les villes côtières par une partie de la population qui était auparavant engagée dans des activités nomades et rurales.

Sur le plan économique, la détérioration des terres et des forêts, qui constituent la base du cadre productif des communautés rurales, a entraîné une augmentation du taux de pauvreté, qui touche 44 % de la population totale. L'environnement a eu des répercussions directes sur les infrastructures socio-économiques qui ont historiquement soutenu les économies rurales, telles que les routes, les abattoirs et les fermes. Ces effets comprennent l'épuisement de la fertilité des sols, la disponibilité limitée des matières premières et la diminution des ressources en capital et en main-d'œuvre.

En plus de son territoire continental, la Mauritanie possède une zone économique exclusive (ZEE) de plus de 200 000 km², ainsi qu'un littoral de près de 700 km allant du Cap Blanc dans la région nord à l'estuaire du fleuve Sénégal dans la région sud. La région présente un degré important de biodiversité, mais elle subit actuellement une dégradation croissante due aux activités humaines.

Compte tenu du déclin continu de la biodiversité et des systèmes écologiques, il est impératif que le plan national pour la biodiversité en cours d'élaboration soit guidé par un engagement renouvelé en faveur de la sauvegarde et de la réhabilitation de la fonctionnalité à long terme des écosystèmes, ainsi que de leur capacité à s'adapter et à subir des changements évolutifs.



espèces de tortues marines dont la tortue verte qui figure sur la liste rouge de l'UICN

CHIFFRES CLÉS DE LA BIODIVERSITÉ MAURITANIE



espèces de poissons dont **49** figurent sur la liste rouge de l'UICN, classées dans les catégories quasi menacée, vulnérable, en danger et en danger critique d'extinction



espèces de mammifères marins (baleines, dauphins) dont 6 classifiées par l'UICN comme menacées d'extinction, vulnérables et en danger, dont le phoque moine qui est menacé d'extinction

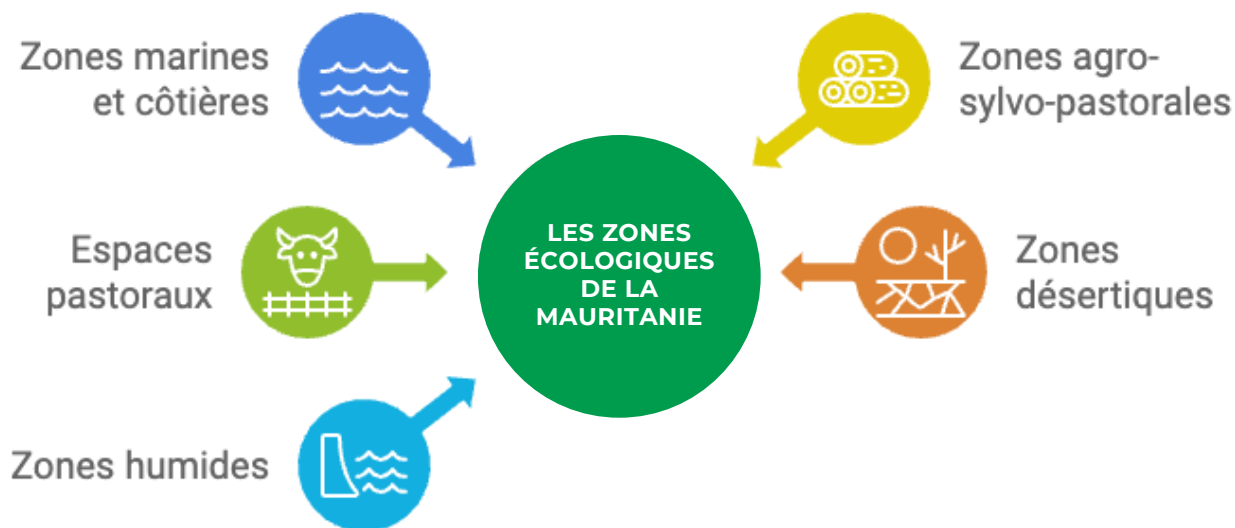


espèces d'oiseaux ont été inscrites sur la liste rouge de l'UICN dans les catégories quasi menacées/vulnérables, dont :

- Pétrel cul-blanc (*Hydrobates leucorhous*)
- Mouette tridactyle (*Rissa tridactyla*)
- Le goéland d'Audouin (*Larus audouinii*)
- Le Puffin cendré (*Calonectris edwardsii*)



espèces d'oiseaux côtiers séjournant dans les parcs nationaux sur le littoral (Parc National du Banc d'Arguin et du Diawling), dont **47** espèces d'oiseaux du large, localisées au niveau des eaux profondes de la zone du talus



ZONE MARINE ET CÔTIÈRE

Comptant 754 kilomètres de côtes le long de l'océan Atlantique, cette zone se caractérise par une richesse exceptionnelle due à sa position géographique unique, à la croisée des zones tropicales et subtropicales. La région nord, à partir du Cap Timiris, représente un écotone, une zone de transition qui abrite une grande diversité d'espèces fauniques et floristiques appartenant à ces deux grands biomes océaniques.

ZONES AGRO-SYLVO-PASTORALES

Ces zones couvrent environ 15 % du territoire national et comprennent une diversité de formations forestières telles que les forêts, les savanes boisées, et les steppes arborées. Le potentiel forestier le plus important se trouve dans la vallée du Fleuve Sénégal. Les formations forestières offrent des services écosystémiques vitaux, notamment des produits forestiers non ligneux comme la gomme arabique, ainsi que des pâturages essentiels pour le bétail.

ESPACES PASTORAUX

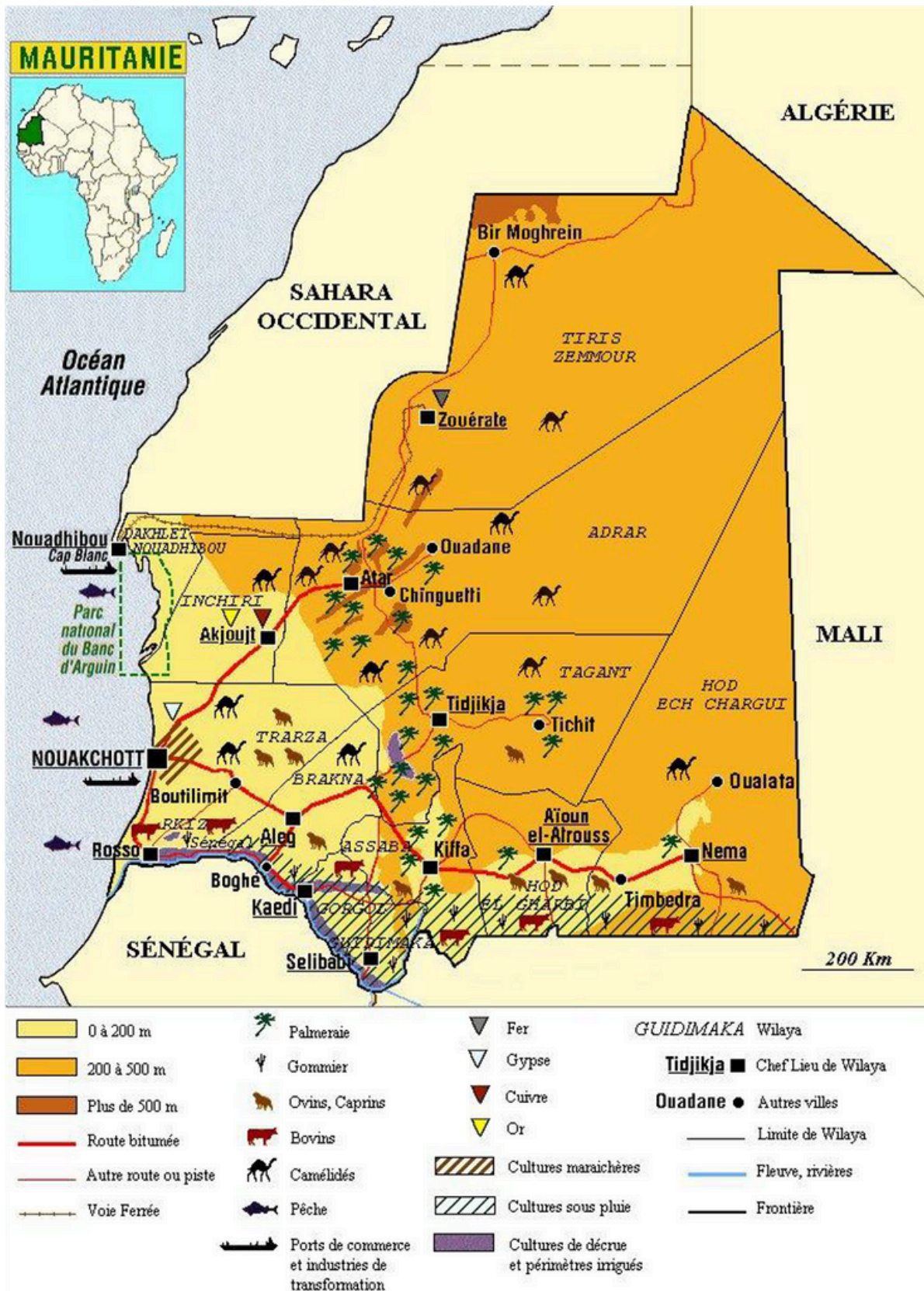
Occupant 14 % de la superficie du pays, ces zones sont principalement utilisées pour le pâturage. Cependant, la régénération naturelle des arbres y est affectée par les sécheresses récurrentes, aggravées par des infestations d'insectes ravageurs tels que les termites.

ZONES DÉSERTIQUES

Ces zones, qui constituent 80 % du territoire, sont principalement composées de dunes et de sols nus, abritant une biodiversité très limitée en raison des conditions extrêmes.

ZONES HUMIDES

Les zones humides, incluant les oasis, le fleuve Sénégal et ses affluents, jouent un rôle crucial dans la création de microclimats favorables à la vie. Elles abritent une faune diversifiée, dont des oiseaux résidents, des reptiles et quelques espèces de grands mammifères comme les gazelles, phacochères, et hyènes. Ces zones sont également essentielles pour la survie de certaines espèces en danger d'extinction.



Carte des écosystèmes du littoral, de la biodiversité et des aires protégées de Mauritanie (source : MEDD, 2024)

PRESSIONS SUR LA BIODIVERSITÉ ET ÉCOSYSTÈMES LES PLUS VULNÉRABLES EN MAURITANIE

Les écosystèmes les plus vulnérables de la Mauritanie se situent principalement dans le sud du pays, près de la frontière avec le Sénégal, et dans les grands fonds marins. La richesse en espèces fauniques dans la région sud est étroitement liée à l'influence du fleuve Sénégal et à la présence de récifs coralliens d'espèces d'eau froide. En outre, les sédiments des grands fonds marins, moins perturbés par les activités humaines, abritent une biodiversité plus riche que les sédiments côtiers. Ces observations suggèrent que la conservation marine en Mauritanie devrait prioriser la protection des espèces et des habitats situés au large et dans la zone sud.

Des investigations récentes ont identifié des habitats critiques nécessitant une protection particulière, notamment les systèmes de canyons, les monts sous-marins, et les récifs coralliens d'espèces d'eau froide. La résilience de ces récifs au large de la Mauritanie est essentiellement due à la présence de coraux durs et à l'existence de courants marins riches en nutriments.

Les communautés végétales de macroalgues et d'herbiers, présentes le long des côtes mauritaniennes, sont fortement impactées par les changements climatiques et les pressions anthropiques. Ces écosystèmes jouent un rôle écologique fondamental en tant qu'habitats et zones de nurseries pour de nombreuses espèces de la faune côtière, notamment les crabes, crustacés, poissons, mollusques et oiseaux. Leur importance économique, notamment pour la pêche, l'élevage, et la production de bois, ainsi que leur rôle social en termes d'emploi, sont également cruciaux. Ces communautés comprennent principalement des mangroves, présentes dans les parcs nationaux du Diawling (PND) et du Banc d'Arguin (PNBA), ainsi que des prairies d'herbiers marins dans ces mêmes parcs et dans la Baie de l'Étoile. Ces écosystèmes servent aussi de barrières naturelles contre les intrusions marines et l'érosion côtière.



Pêche au poulpe (source : Europe Ecologie, 2022)



Oasis de Terjit (source : MEED, 2024)

Les mangroves de Mauritanie, bien que d'une importance écologique capitale, sont parmi les écosystèmes côtiers les plus menacés de la région. Elles ont perdu environ 50 % de leur superficie entre 1980 et 2005. Les principales concentrations de forêts de mangroves se trouvent dans le Parc National du Diawling, où elles sont alimentées à la fois par de l'eau douce et de l'eau saumâtre.

Les forêts mauritaniennes subissent une déforestation significative due aux défrichements agricoles et à l'exploitation forestière illégale, avec une perte estimée à 3500 hectares par an pour les forêts et 4000 hectares par an pour les autres terres boisées.

Les zones humides, véritables réservoirs de biodiversité, offrent des conditions propices au développement de diverses formes de vie, y compris les oiseaux, mammifères, reptiles, amphibiens, poissons, insectes et plantes.

Cependant, la superficie protégée en Mauritanie est nettement insuffisante, avec seulement deux parcs nationaux, le Banc d'Arguin et le Diawling, couvrant environ 1 % du territoire national, bien en deçà des 17 % qui avaient été fixés par les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, et encore plus éloigné des 30% préconisés par le nouveau Cadre Mondial de Kunming-Montréal.

Enfin, il existe des lacunes majeures dans les connaissances actuelles sur la biodiversité mauritanienne. Il est urgent de combler ces lacunes pour atteindre les objectifs mondiaux de conservation de la biodiversité et pour intégrer ces enjeux dans la prochaine stratégie nationale sur la biodiversité, afin de garantir la durabilité à long terme des écosystèmes du pays.

LE CADRE MONDIAL SUR LA BIODIVERSITÉ DE KUNMING-MONTREAL : UN ACCORD INTERNATIONAL MAJEUR NECESSITANT UNE RÉPONSE NATIONALE ADAPTEE POUR INVERSER LES TENDANCES NEGATIVES SUR LA BIODIVERSITE

La biodiversité est une ressource cruciale et irremplaçable pour la Terre, servant de pierre angulaire à la subsistance et au bien-être de l'humanité. Néanmoins il est estimé que **plus de 4,3 milliards d'individus dépendent de la biodiversité comme source fondamentale de subsistance**. En particulier, environ 70 % des habitants pauvres et marginalisés des régions rurales dépendent directement de la biodiversité pour leur subsistance.

Il est également estimé que **la dégradation des sols à l'échelle mondiale affecte environ 40 % de la surface de la Terre**, ce qui représente une menace importante pour la survie d'un million d'espèces végétales et animales. En outre, on s'attend à ce que la perte de biodiversité s'intensifie d'ici 2050.

Il était donc impératif d'élaborer un cadre novateur et ambitieux afin d'atteindre efficacement les objectifs de développement durable des Nations unies et de concrétiser l'aspiration à une coexistence harmonieuse avec l'environnement naturel d'ici à 2050.

Lors de la 15e réunion de la Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique en décembre 2022, le Cadre mondial pour la biodiversité Kunming-Montréal (CMB) a été officiellement accepté. L'objectif principal de ce cadre est d'arrêter et d'inverser le déclin de la biodiversité d'ici 2030.

Le CMB comprend **23 objectifs spécifiques à atteindre d'ici 2030, ainsi que quatre objectifs globaux** visant à conserver la biodiversité pour les générations actuelles et futures d'ici à 2050.

Cet accord historique devrait exercer une influence considérable sur les États qui s'efforcent d'atteindre leurs objectifs en formulant des stratégies et des politiques novatrices pour lutter contre le changement climatique en s'attaquant au problème de l'appauvrissement de la biodiversité.

4,3Md

d'individus dépendent de la biodiversité comme source fondamentale de subsistance.



40%

de la surface de la terre est affecté par la dégradation des sols à l'échelle mondiale




23

Objectifs spécifiques à atteindre d'ici 2030 ainsi que quatre objectifs globaux



➤ **30%** Parvenir à une **conservation et une gestion efficace d'un minimum de 30 % des masses continentales, des eaux intérieures, des régions côtières et des mers de la planète**, en mettant l'accent sur les endroits qui ont une valeur significative pour la biodiversité et le fonctionnement et la fourniture de services écologiques.

➤ **30%** Veiller à ce que les **efforts de restauration soient à la fois terminés et en cours pour un minimum de 30 % des écosystèmes terrestres**, des eaux intérieures, ainsi que des écosystèmes côtiers et marins dégradés.

➤  Minimiser l'étendue de la perte de biodiversité dans les régions d'importance écologique significative, en englobant les habitats écologiquement intacts.

➤ **-50%** **Réduire de 50 % les déchets alimentaires** dans le monde et atténuer efficacement la surconsommation et la production de déchets.

➤ **2030** **Éliminer progressivement ou de modifier les subventions qui ont un impact négatif sur la biodiversité**, à hauteur d'au moins 500 milliards de dollars par an d'ici à 2030. Simultanément, des efforts devraient être déployés pour renforcer les systèmes d'incitation qui favorisent la protection et l'utilisation durable de la biodiversité.

➤ **200Md/an** Atteindre une **allocation annuelle minimale de 200 milliards de dollars en financements nationaux et internationaux pour les initiatives liées à la biodiversité d'ici à 2030**, en englobant les sources publiques et privées.

Le CMB prévient qu'en l'absence des mesures susmentionnées, on assistera à une accélération supplémentaire du taux mondial d'extinction des espèces, qui est actuellement au moins des dizaines, voire des centaines de fois supérieur à son rythme habituel au cours des 10 derniers millions d'années.

LA STRATÉGIE NATIONALE BIODIVERSITÉ DE LA MAURITANIE






2



BILAN DE LA STRATÉGIE NATIONALE DE BIODIVERSITÉ 2010-2020

Un bilan analytique des réalisations de la Stratégie Nationale de la Biodiversité (SNB) 2011-2020 a été effectué en amont du développement de la nouvelle stratégie nationale. Ce processus a permis de mettre en évidence les principaux enjeux, lacunes, et marges de progression, tout en proposant des recommandations pour les axes prioritaires de la future SNB.

En se basant sur l'analyse des réussites, des lacunes, et des défis rencontrés lors de la mise en œuvre de la SNB précédente, ces résultats fournissent une fondation solide pour guider les prochaines étapes du processus. Il éclaire l'évaluation de la biodiversité en identifiant les secteurs nécessitant des efforts accrus pour la préservation de la diversité biologique et oriente l'intégration de la biodiversité dans les secteurs clés en soulignant les politiques et stratégies efficaces, ainsi que celles qui nécessitent des ajustements. Ce bilan permet d'évaluer dans quelle mesure les objectifs ont été atteints, d'en tirer des leçons pour l'avenir, et de constituer une base solide pour l'élaboration de politiques et de stratégies futures en matière de biodiversité, en assurant une approche fondée sur des données probantes et des résultats tangibles.

Tableau récapitulatif des résultats de la SNB 2011-2020, par objectif national et alignement avec les objectifs internationaux (Aichi+ CMB)					
Objectifs nationaux Biodiversité	Actions	Progrès réalisés: Efficacité de la mesure	Tendances	Objectifs d'aichi de biodiversité correspondants (2010-2020)	Objectifs du CMB Kunming-Montréal correspondants (2022-2030)
Objectif 1: Faire naître, enrichir et partager une culture de la nature	Prendre en compte la biodiversité dans le plan de développement communal	Absence de mesure pour prendre en compte la biodiversité dans le plan de développement communal (Pas de mesure prise dans ce sens)			Cible 14 du CMB post 2020: accent sur la sensibilisation et l'intégration de la biodiversité dans la prise de décision à tout les niveaux de la société
	Diffuser largement les enjeux de la biodiversité	La diffusion généralisée des rapports sur la diversité biologique peut jouer un rôle crucial dans la sensibilisation des populations mauritaniennes à l'importance vitale de la biodiversité. Cet effort doit cependant être renforcé grâce à la proposition de campagnes de sensibilisation à grande échelle et pour influencer les décideurs.			
	Faire émerger une culture de biodiversité	La gestion participative des parcs et l'engagement des communautés locales ont favorisé l'établissement d'une culture de biodiversité en Mauritanie, nécessitant une continuité dans l'implication des populations et des initiatives artistiques pour renforcer la sensibilisation à son importance			
	Encourager la mobilisation citoyenne	Les avancées dans la préservation de l'environnement, telles que l'implication citoyenne dans la lutte contre les feux de brousse, l'intégration de programmes éducatifs environnementaux dans les écoles et la création de plateformes en lignes pour encourager la participation citoyenne, démontrent des progrès significatifs dans la préservation de la biodiversité et de l'écosystème			

La Mauritanie a fait des progrès notables dans la protection de l'environnement en adoptant des réformes structurelles pour une meilleure gouvernance environnementale. Les principales avancées incluent l'approbation de lois sur la biosécurité, la chasse et la gestion de la faune sauvage, ainsi que la création d'une police environnementale. Des initiatives de restauration des terres dégradées ont permis à environ 3 000 femmes de bénéficier de programmes agricoles dans plusieurs régions. Cependant, ces initiatives restent limitées et n'ont pas d'impact significatif sur les écosystèmes à grande échelle.

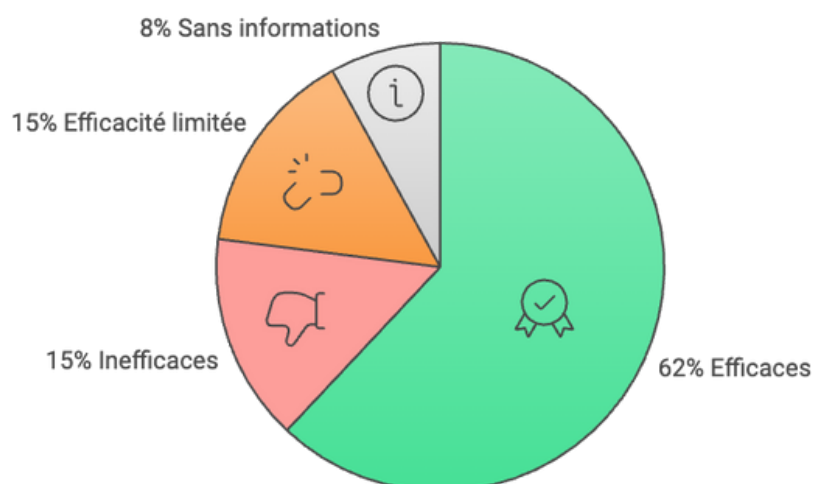
En matière de restauration de la biodiversité, des efforts ont été faits avec la construction de coupe-feu, le reboisement et l'ensemencement de terres dégradées. Des activités de sensibilisation environnementale ont été organisées et plusieurs entreprises ont été mises en conformité avec les normes environnementales, bien que les résultats ne soient pas encore connus.

Un problème majeur est le manque de données fiables pour évaluer l'impact des actions environnementales, ainsi que l'absence de mécanismes de suivi efficaces, ce qui a affecté la capacité à mesurer les progrès réalisés depuis 2018.



Journée de nettoyage de la plage au Marché aux poissons de Nouakchott (source : EEAS, 2023)

AVANCÉES, DÉFIS ET AXES D'AMÉLIORATIONS



L'analyse détaillée des indicateurs renseignant les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB) de la période 2011-2020 en Mauritanie révèle que sur les 26 mesures de mise en œuvre établies dans le cadre de cette stratégie près des deux tiers, soit environ 16 mesures, ont démontré leur efficacité, représentant environ 62% de l'ensemble. Cela témoigne d'un certain succès dans la traduction des objectifs de conservation de la biodiversité en actions tangibles sur le terrain.

Cependant, l'analyse souligne également que trois des mesures mises en place sont jugées inefficaces, ce qui représente environ 15% du total. Ces résultats indiquent des lacunes dans la conception ou la mise en œuvre de ces initiatives spécifiques, nécessitant peut-être une réévaluation ou une réorientation des efforts.

Dans l'ensemble, la Stratégie Nationale de la Biodiversité 2011-2020 de la Mauritanie et ses objectifs ont été utiles pour sensibiliser et établir un mandat politique pour la biodiversité au niveau national, mais ils ont manqué de pertinence pour les acteurs en dehors du secteur de l'environnement, en particulier au niveau infranational (figure 4). Ses objectifs et actions, reflétant les objectifs globaux d'Aichi, ont été utilisés principalement par les ministères directement impliqués dans les questions environnementales et les organismes internationaux qui les appuient pour influencer les objectifs et les politiques nationales, légitimer les activités liées à la biodiversité, mobiliser des ressources, renforcer la coopération et améliorer le suivi.

Étant donné la faible visibilité de l'agenda de la CDB parmi les organisations nationales de mise en œuvre, il est essentiel d'assurer leur participation aux processus nationaux des SPANB afin de permettre une réponse nationale efficace aux objectifs mondiaux. Un programme politique international plus intégré, axé sur la biodiversité, le développement durable, le changement climatique et d'autres questions connexes, aidera les pays à intégrer la biodiversité tout en évitant les initiatives fragmentées. Les institutions nationales reflètent la fragmentation de la question au niveau international et peinent donc à intégrer efficacement les processus de mise en œuvre de la biodiversité, surtout auprès des populations locales.

LEÇONS TIRÉES POUR LA SNB 2022-2030

Les leviers permettant de tirer parti du rôle des futurs plans d'action nationaux pour renforcer l'intégration et atteindre les objectifs du CMB Kunming-Montréal sont les suivants :

- Améliorer la communication inclusive
- Traduire les objectifs nationaux et mesures définies en actions concrètes
- Définir clairement les responsabilités
- Promouvoir l'engagement intersectoriel
- Renforcer le statut juridique des plans d'action nationaux et/ou inscrire des objectifs spécifiques dans la législation nationale
- Garantir un financement public adéquat pour la mise en œuvre des plans d'action nationaux
- Réformer et réorienter les subventions qui sont néfastes pour l'environnement.

Le suivi des résultats en matière de biodiversité et des progrès de la mise en œuvre, ainsi que la mise en place de cadres de responsabilisation, sont essentiels pour développer des voies de transformation spécifiques au contexte en vue d'atteindre les objectifs mondiaux et nationaux.

Type de recommandation	Points clés
Recommandations d'ordre transversales	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la gouvernance de la biodiversité nationale à travers une meilleure coordination nationale des actions à travers des structures multisectorielles et interministérielles efficaces et localisées. • Renforcer l'implication des communautés locales et des parties prenantes dans les efforts de conservation de la biodiversité, en s'appuyant sur les progrès réalisés en matière de gestion participative et de processus de consultation. • Étendre et améliorer les programmes d'éducation et de formation en matière de biodiversité, en élargissant leur portée au-delà des entités spécialisées en environnement et en tenant compte des contraintes budgétaires et matérielles actuelles, tant au niveau central que régional.
Recommandations sur la préservation et la conservation de la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> • Remédier au réseau incomplet d'aires protégées en créant de nouvelles aires et en étendant celles qui existent déjà, en particulier dans les écosystèmes sous-représentés comme les zones humides sahariennes et orientales. • Étendre la protection des sites Ramsar à d'autres zones humides critiques et renforcer les cadres juridiques et de suivi pour la conservation des zones humides, en s'appuyant sur l'engagement existant en faveur de la protection des zones humides.
Recommandations sur l'empreinte et l'intégration de la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à ce que la conservation de la biodiversité soit intégrée dans les politiques publiques et la planification sectorielle, à tous les niveaux, en répondant à la nécessité d'améliorer la cohérence et la coordination entre les différentes actions. • Renforcer l'intégration de la biodiversité dans la planification économique, en améliorant l'intégration des considérations relatives à la biodiversité dans la prise de décision économique, en s'attaquant aux initiatives fragmentées et au manque de données précises sur la valeur des services écosystémiques.
Recommandations pour les mécanismes de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer le cadre juridique relatif à la biodiversité en élaborant des lois et des mécanismes de mise en application plus stricts pour lutter contre les infractions liées à la biodiversité • Renforcer les acquis, notamment la dimension d'intégration du genre, en faisant le lien avec le potentiel de développement économique local et ses acteurs • Mettre en place un système de suivi et d'évaluation pour le suivi de la mise en œuvre de la SNB avec des indicateurs spécifiques et étapes clés identifiées.
Recommandations sur le financement et la mobilisation des ressources	<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter les investissements des secteurs public et privé dans la conservation de la biodiversité, en répondant au besoin identifié d'une plus grande mobilisation des ressources et en établissant une stratégie nationale pour le financement de la biodiversité. • Développer des mécanismes financiers dédiés à la biodiversité, comme un fonds national pour la biodiversité, pour financer la mise en œuvre de la future SNB 2022-2030 • Développer un plan de financement et de mobilisation des ressources pour la future SNB, avec des indicateurs et cibles précises, et prenant en compte les besoins spécifiques financiers au niveau des territoires.

PRIORITÉS MULTISECTORIELLES ET CONCERTATIONS DES ACTEURS NATIONAUX ET TERRITORIAUX

INTÉGRATION DE LA BIODIVERSITÉ ET ALIGNEMENT AVEC LES POLITIQUES NATIONALES ET SECTORIELLES : IDENTIFICATION DES PRIORITÉS DE LA MAURITANIE

L'intégration sectorielle de la biodiversité en Mauritanie, dans le cadre du Cadre mondial pour la biodiversité, est cruciale pour répondre aux enjeux de la perte de biodiversité à l'échelle nationale et mondiale. Cette approche s'inscrit dans une compréhension globale des défis environnementaux et économiques, en tenant compte des attentes des investisseurs et des clients, afin d'orienter la Stratégie nationale pour la biodiversité 2022-2030. La biodiversité, essentielle à l'équilibre des écosystèmes, est menacée par des facteurs tels que les changements dans l'utilisation des terres, le changement climatique et la pollution, comme l'ont souligné les rapports récents de l'IPBES et du WWF. Il est impératif de reconnaître l'interconnexion entre la biodiversité et le climat ; et d'intégrer les enjeux de biodiversité dans les secteurs économiques clés tels que l'agriculture, l'exploitation minière et la pêche, pour favoriser un développement durable respectueux de l'environnement. Cette intégration est nécessaire non seulement pour atténuer les impacts négatifs sur les écosystèmes, mais aussi pour aligner les politiques nationales sur les engagements internationaux, assurant ainsi la stabilité économique et la durabilité à long terme. Le rapport d'analyse des enjeux sectoriels d'intégration de la biodiversité en Mauritanie, élaboré dans le cadre des travaux de réalisation de la SNB 2022-2030, a permis d'identifier les secteurs prioritaires de l'économie mauritanienne ayant un impact significatif sur les écosystèmes et à proposer des actions concrètes pour leur intégration dans la nouvelle SNB, tout en tirant les leçons de la précédente stratégie nationale.

Prioriser certains secteurs ayant le plus grand impact sur la biodiversité est essentiel pour la nouvelle stratégie de biodiversité de la Mauritanie compte tenu des objectifs imposés par le Cadre mondial pour la biodiversité. Cette approche permet d'optimiser l'utilisation des ressources, en concentrant les efforts sur des actions qui auront un impact significatif sur la conservation et la restauration de la biodiversité. Les secteurs comme l'exploitation minière, l'agriculture et les pêcheries, en raison de leur impact environnemental important, nécessitent une attention particulière. En se focalisant sur ces secteurs, la Mauritanie peut élaborer des stratégies spécifiques pour limiter les impacts négatifs, telles que l'adoption de technologies vertes dans le secteur minier, la mise en place de pratiques agricoles durables et l'introduction de mesures de gestion durable des pêcheries. Une évaluation rigoureuse des impacts de chaque secteur permettra de structurer des interventions ciblées et d'assurer une intégration efficace de la biodiversité dans les plans et politiques sectoriels, maximisant ainsi l'efficacité des mesures prises dans le cadre de cette stratégie à moyen et à long terme.

Une fois l'analyse des secteurs individuels effectuée, les impacts, défis et opportunités similaires ont été regroupés, permettant de dégager des actions prioritaires et faisant ressortir les secteurs les plus concernés.

Impact sur la biodiversité – secteurs impliqués	Action recommandée – secteurs impliqués
Déforestation et destruction de l'habitat : <ul style="list-style-type: none"> • Foresterie/sylviculture • Infrastructure et urbanisation • Agriculture • Exploitation minière 	Promouvoir le reboisement et la restauration de l'habitat: <ul style="list-style-type: none"> • Foresterie/sylviculture • Infrastructure et urbanisation • Exploitation minière
Surpêche et pollution marine : <ul style="list-style-type: none"> • Pêche 	Mettre en œuvre des pratiques de pêche durables et renforcer la conservation du milieu marin : <ul style="list-style-type: none"> • Pêche
Pollution (air, eau, sol) : <ul style="list-style-type: none"> • Industries • Transport et logistique • Énergie • Agriculture • Exploitation minière 	Adopter des technologies plus propres et améliorer la gestion des déchets: <ul style="list-style-type: none"> • Industries • Transport et logistique • Énergie
Surutilisation des ressources naturelles : <ul style="list-style-type: none"> • Agriculture • Pêche • Eau • Exploitation minière 	Promouvoir des pratiques de gestion durable des ressources : <ul style="list-style-type: none"> • Agriculture • Pêche • Eau • Exploitation minière
Impacts du changement climatique : <ul style="list-style-type: none"> • Agriculture • Foresterie/sylviculture • Pêche • Tourisme • Énergie • Transport 	Élaborer et mettre en œuvre des stratégies d'adaptation au climat : <ul style="list-style-type: none"> • Agriculture • Foresterie/sylviculture • Pêche • Tourisme
Perte de biodiversité due à l'expansion des infrastructures : <ul style="list-style-type: none"> • Infrastructure et urbanisation • Transport et logistique 	Intégrer la durabilité dans la planification urbaine et le développement des infrastructures : <ul style="list-style-type: none"> • Infrastructure et urbanisation
Politiques et réglementations environnementales inadéquates : <ul style="list-style-type: none"> • Tous les secteurs 	Renforcer les politiques environnementales et les mécanismes d'application : <ul style="list-style-type: none"> • Tous les secteurs
Dépendance à l'égard des énergies non renouvelables : <ul style="list-style-type: none"> • Énergie 	Augmenter la part des énergies renouvelables : <ul style="list-style-type: none"> • Énergie
Manque de sensibilisation et d'éducation à l'environnement : <ul style="list-style-type: none"> • Éducation • Secteur financier 	Promouvoir les programmes d'éducation et de sensibilisation à l'environnement: <ul style="list-style-type: none"> • Éducation • Secteur financier
Fragmentation des habitats naturels : <ul style="list-style-type: none"> • Transport et logistique • Infrastructure et urbanisation 	Adopter une infrastructure verte et une planification urbaine écologique : <ul style="list-style-type: none"> • Transport et logistique • Infrastructure
Dégradation des ressources en eau : <ul style="list-style-type: none"> • Eau • Agriculture 	Mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau : <ul style="list-style-type: none"> • Eau • Agriculture

L'analyse a identifié cinq secteurs économiques prioritaires pour la Stratégie nationale pour la biodiversité de la Mauritanie, à savoir la foresterie/sylviculture, l'agriculture, la pêche, l'exploitation minière, les infrastructures/urbanisation. Dans le secteur forestier, des actions comme le reboisement et le renforcement des politiques de gestion durable sont nécessaires pour contrer la déforestation et la destruction des habitats. L'agriculture, confrontée aux défis du changement climatique et de l'utilisation excessive de pesticides, nécessite la promotion de pratiques durables et l'amélioration de la gestion des ressources en eau. Le secteur de la pêche, affecté par la surpêche et la pollution marine, doit adopter des pratiques de pêche durables et renforcer la conservation marine. L'exploitation minière, avec ses impacts environnementaux significatifs, appelle à des pratiques durables et à la réhabilitation des sites. Enfin, pour les infrastructures et l'urbanisation, il est crucial d'intégrer la durabilité dans la planification urbaine et de promouvoir des infrastructures vertes. En plus des secteurs d'activité économiques spécifiques, deux autres secteurs transversaux ont aussi démontré un potentiel d'impact significatif sur la biodiversité nationale : l'éducation et le secteur financier.

CONCERTATIONS ET IDENTIFICATION DES PRIORITÉS AU NIVEAU NATIONAL ET REGIONAL

Pour identifier les priorités et les axes principaux d'interventions pour la nouvelle stratégie nationale de la biodiversité de la Mauritanie, une approche méthodologique rigoureuse et participative a été adoptée. En s'appuyant sur les outils développés par le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CDB) et ses partenaires, notamment la stratégie SPANB 2.0, les 10 étapes d'intégration de la biodiversité, ainsi que les méthodes recommandées par le programme Early Action Support du FEM. Les enquêtes et concertations multi-acteurs menées assurent ainsi une intégration exhaustive des perspectives et des priorités des parties prenantes nationales et régionales dans la définition des objectifs spécifiques de la nouvelle stratégie.

Au niveau régional, des consultations multi-acteurs menées dans les 15 Wilayas de la Mauritanie ont également été intégrées. Ces consultations ont impliqué plus 270 acteurs locaux et ont permis d'enrichir la compréhension des besoins et des priorités à un niveau décentralisé. L'ensemble de ces démarches a permis de créer une base solide et représentative pour orienter les actions de la nouvelle Stratégie nationale pour la biodiversité 2022-2030.

La nouvelle Stratégie nationale, en adoptant une approche participative et en se fondant sur les besoins, les limitations et les capacités des principaux acteurs concernés, se distingue par son potentiel accru d'efficacité et de réalisabilité. En intégrant les perspectives et les priorités exprimées par les parties prenantes à travers les consultations nationales et régionales, la stratégie devient non seulement plus alignée sur les réalités locales, mais aussi mieux adaptée aux capacités opérationnelles existantes.

Cette approche garantit que les objectifs et les actions proposés sont pertinents et faisables, car ils tiennent compte des ressources disponibles, des contraintes spécifiques et des dynamiques sociales et économiques propres à chaque région. En outre, en impliquant les acteurs dès les premières étapes d'élaboration, la stratégie favorise un sentiment de responsabilité collective et de cogestion, augmentant ainsi la motivation et l'engagement de tous les acteurs dans sa mise en œuvre. Ainsi, cette Stratégie, ancrée dans une compréhension profonde des contextes locaux et dans une collaboration active, est mieux placée pour atteindre ses objectifs de manière durable et efficace.

Institutions de l'Etat
Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, incluant : <ul style="list-style-type: none"> • Direction de la Réglementation et des Accords Multilatéraux • Direction du Climat et de l'Économie Verte • Direction de la protection et de la restauration des espèces et des milieux (Point Focal CDB, CMS & CITES) • Direction du Parc national du Diawling • Direction de l'évaluation et du contrôle environnemental • Cabinet de Mme la Ministre Projet DRYLANDS (IUCN)
Ministère des Pêches et de l'Économie Maritime
Ministère de l'Agriculture
Ministère du Pétrole, de l'Énergie et des Mines
Groupe parlementaire pour la protection de l'environnement et le développement durable (GPPEDD)
Instituts de recherche et de la société civile
Nature Mauritanie
Institut Mauritanien de Recherches Océanographiques et de Pêches (IMROP)
Association Nafore
Secteur privé
Union Nationale du Patronat Mauritanien
Fédération Nationale de Pêche
Réseau Développement Durable et Ecosystèmes Marins (DDECOMAR)

Il a été établi qu'une corrélation claire s'établit entre le niveau de priorisation des cibles et le niveau d'implication des acteurs concernés. Ainsi, en basant les objectifs et les actions de la nouvelle SNB sur les priorités identifiées, cela peut augmenter le taux d'implication et de participation des acteurs dans la mise en œuvre des actions permettant d'atteindre ces objectifs.




Cibles du CMB de Kunming-Montréal de la CDB	Score appliqué par les institutions à chaque cible (plus haut au plus bas)	Niveau de haute priorité de la cible par les institutions	% d'institutions se considérant directement concernées par la cible
CIBLE 7	46	67%	88%
CIBLE 3	44	64%	82%
CIBLE 12	41	59%	47%
CIBLE 10	41	59%	71%
CIBLE 19	41	59%	82%
CIBLE 8	41	59%	88%
CIBLE 11	39	57%	53%
CIBLE 15	38	55%	29%
CIBLE 1	38	55%	59%
CIBLE 20	37	54%	29%
CIBLE 4	37	54%	88%
CIBLE 5	37	54%	29%
CIBLE 14	37	54%	53%
CIBLE 2	37	54%	82%
CIBLE 16	36	52%	65%
CIBLE 6	34	49%	65%
CIBLE 17	34	49%	23%
CIBLE 13	33	48%	12%
CIBLE 22	33	48%	47%
CIBLE 21	31	45%	53%
CIBLE 18	30	43%	23%
CIBLE 9	27	39%	12%
CIBLE 23	19	28%	35%

Au niveau régional, les travaux de la GIZ sur la concertation multi-acteurs, qui ont couvert les Wilayas de la Mauritanie, ont indiqué d'autres tendances en matière de priorisation. Le tableau 7 suivant propose une comparaison entre les priorités identifiées au niveau national et régional :

Cible du CMB	Niveau de priorité national	Niveau de priorité régional	Niveau d'alignement des priorités*
CIBLE 1	MOYEN	ÉLEVÉ	1.5
CIBLE 2	MOYEN	ÉLEVÉ	1.5
CIBLE 3	ÉLEVÉ	MOYEN	1.5
CIBLE 4	MOYEN	MOYEN	1
CIBLE 5	MOYEN	ÉLEVÉ	1.5
CIBLE 6	FAIBLE	MOYEN	0.5
CIBLE 7	ÉLEVÉ	ÉLEVÉ	2
CIBLE 8	ÉLEVÉ	MOYEN	1.5
CIBLE 9	FAIBLE	MOYEN	0.5
CIBLE 10	ÉLEVÉ	ÉLEVÉ	2
CIBLE 11	ÉLEVÉ	MOYEN	1.5
CIBLE 12	ÉLEVÉ	MOYEN	1.5
CIBLE 13	FAIBLE	FAIBLE	0
CIBLE 14	MOYEN	MOYEN	1
CIBLE 15	MOYEN	ÉLEVÉ	1.5
CIBLE 16	MOYEN	MOYEN	1
CIBLE 17	FAIBLE	FAIBLE	0
CIBLE 18	FAIBLE	FAIBLE	0
CIBLE 19	ÉLEVÉ	FAIBLE	1
CIBLE 20	MOYEN	MOYEN	1
CIBLE 21	FAIBLE	MOYEN	0.5
CIBLE 22	FAIBLE	ÉLEVÉ	1
CIBLE 23	FAIBLE	MOYEN	0.5

* Pondération obtenue en attribuant 2 points à une cible à priorité « élevée », 1 point à une cible à priorité « moyenne » et 0 point aux cibles à priorité « faible ». La moyenne de points est calculée pour le score final.

Au niveau national et régional, cette analyse de résultats des différentes concertations permet ainsi d'identifier clairement les principales priorités de la Mauritanie en matière de biodiversité, à travers le prisme des objectifs du CMB Kunming-Montréal de la CDB :

	Priorité élevée : cibles du CMB 1, 2, 3, 5, 7, 9, 11, 12 et 15
	Priorité moyenne : cibles du CMB 4, 14, 16, 19, 20 et 22
	Priorité faible : cibles du CMB 6, 9, 13, 17, 18, 21 et 23

ENJEUX ET ÉTAPES À VENIR D'UNE STRATÉGIE AMBITIEUSE POUR UNE GESTION PLUS DURABLE, INCLUSIVE ET INNOVANTE DU PATRIMOINE ET CAPITAL NATUREL DE LA MAURITANIE

Lors de l'enquête auprès des parties prenantes nationales, une question spécifique a été posée portant sur les obstacles à l'atteinte des cibles du Cadre Mondial de la Biodiversité pour la Mauritanie. Les répondants ont indiqué les causes suivantes :

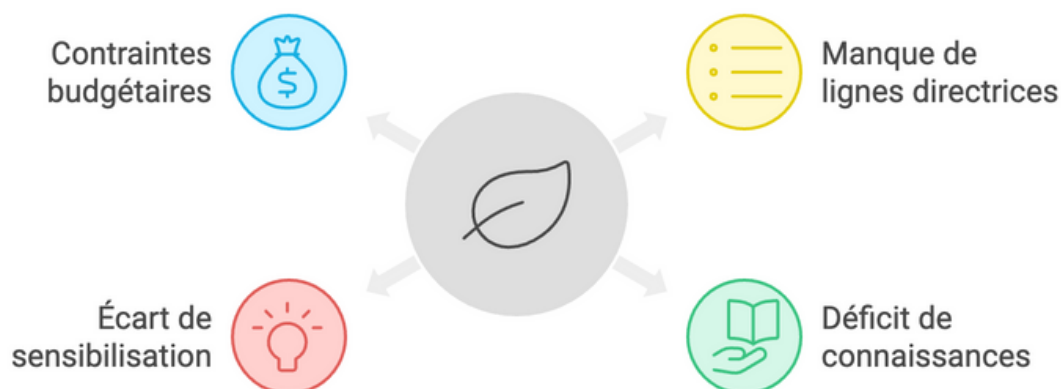
Obstacles à la mise en œuvre efficace de la SNB	% répondants
Manque de sensibilisation des décideurs au niveau central	100%
Insuffisances dans les mécanismes de gouvernance de la biodiversité	88%
Manque de données, d'études et de publications sur la biodiversité	82%
Actions directes de conservation et de préservation sur le terrain insuffisantes	76%
Manque de sensibilisation de la population et des acteurs locaux au niveau régional	76%
Manque d'accès à des outils stratégiques de mise en œuvre des actions	65%
Insuffisance de programmes de financement	59%
Manque ou absence de lois, règlements ou autres outils réglementaires	29%

Il a également été constaté que le degré d'intégration et de prise en compte de la biodiversité dans les différentes stratégies sectorielles est relativement faible dans l'ensemble. Par ailleurs, au niveau transversal économique, la Stratégie nationale de croissance accélérée et de prospérité partagée (SCAPP) 2016-2030 ne fait mention de la biodiversité que dans le cas du secteur de la pêche maritime, s'agissant de préserver les ressources halieutiques, et appelle également à « la lutte contre les menaces qui pèsent sur la biodiversité marine et côtière suite au développement du secteur des hydrocarbures en milieu marin et côtier ».

Les institutions et parties prenantes qui intègrent la biodiversité, y compris les opérateurs économiques, doivent avoir des rôles et des responsabilités bien clarifiés au sein de la nouvelle SNB 2022-2030, ce qui permet de renforcer l'obligation de rendre compte et la transparence. Il est évident que quelle que soit leur structure, les parties prenantes doivent collaborer horizontalement et verticalement. Ils doivent mettre en œuvre des méthodologies de cohérence politique, en alignement avec les stratégies sectorielles et permettant l'atteinte des cibles édifiées dans la nouvelle SNB. Les comités interministériels et les groupes de travail peuvent renforcer la communication et la collaboration afin de créer et de mettre en œuvre des améliorations de la politique de biodiversité et de développement.

Toutefois, les parties prenantes sont confrontées à d'autres problèmes. Ils peuvent manquer d'expertise ou de ressources pour s'acquitter de leurs responsabilités. Ils peuvent ne pas se réunir souvent avec les décideurs politiques, surtout lorsqu'ils opèrent au niveau des Wilayas uniquement, ou ne pas mettre en œuvre leurs décisions. Ces organisations ne peuvent réussir sans autorité ni financement. Les mandats de ces acteurs devraient donc être revus et améliorés par les gouvernements afin d'encourager l'intégration de la biodiversité. L'intégration nécessite également des effectifs suffisants dans les ministères sectoriels, afin que le gouvernement puisse relever les défis environnementaux grâce à des compétences développées en interne.

Lorsque concertés sur les principaux obstacles qui freinent ou limitent le développement d'actions pour intégrer la biodiversité dans leurs secteurs respectifs, les répondants ont préconisé 4 défis principaux, à savoir :



RECOMMANDATIONS POUR LA FINALISATION ET LA MISE EN ŒUVRE DE LA SNB 2022-2030

Mécanismes de coordination et de suivi au niveau national et régional

Pour améliorer les mécanismes de coordination de la gestion de la biodiversité en Mauritanie, plusieurs actions stratégiques doivent être entreprises pour garantir une intégration efficace des enjeux de biodiversité au sein des institutions centrales et régionales, ainsi qu'une collaboration renforcée entre les parties prenantes, y compris les opérateurs économiques.

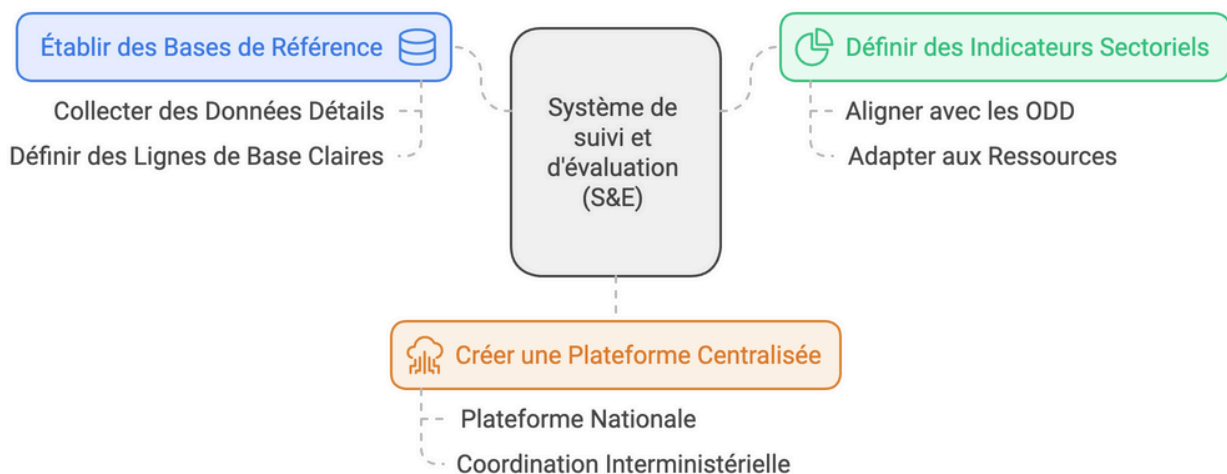
Renforcement des comités de coordination politique et technique

Les comités politiques et techniques de coordination, tels que le Comité interministériel et les groupes de travail, jouent un rôle crucial dans la communication et la collaboration entre les différents acteurs impliqués dans la biodiversité. **Ces comités doivent se réunir régulièrement pour discuter, évaluer et mettre en œuvre des améliorations des politiques en matière de biodiversité et de développement durable.** Pour assurer leur efficacité, la composition de ces comités doit refléter la diversité des acteurs concernés, incluant des représentants des secteurs public, privé et de la société civile. **Le secrétariat de ces comités sera assuré par le Ministère de l'environnement et du développement durable (MEDD), garantissant ainsi une coordination centralisée et une cohérence des actions entreprises.**

Il est essentiel que les institutions et parties prenantes impliquées dans la gestion de la biodiversité, tant au niveau central qu'au niveau régional, aient des rôles et des responsabilités clairement définis dans la future Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB) 2025-2035. Cette clarification permettra de renforcer l'obligation de rendre compte, d'améliorer la transparence des actions et d'assurer une meilleure coordination entre les différents acteurs. **Le gouvernement devra revoir et améliorer les mandats de ces acteurs pour encourager une intégration plus fluide de la biodiversité dans leurs missions respectives.** Cela inclut également la nécessité de doter les ministères sectoriels de ressources humaines suffisantes et qualifiées, avec des compétences développées en interne, afin de relever les défis environnementaux de manière efficace et cohérente.

Mise en place d'un système de suivi et d'évaluation robuste

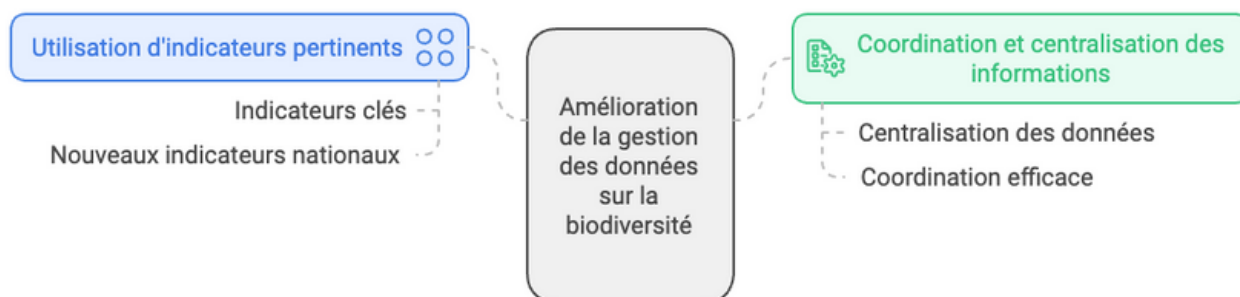
Le suivi et la coordination de la mise en œuvre de la SNB au niveau central et régional doivent s'appuyer sur un système de suivi et d'évaluation (S&E) solide et adapté. Ce système est crucial pour mesurer l'efficacité des actions entreprises et pour ajuster les stratégies en fonction des résultats obtenus. Pour cela, il est recommandé de :



Parc national du Banc d'Arguin (source : Felix Vigne pour AFD, 2019)

Amélioration de la qualité et de la gestion des données

Le succès du suivi et de la coordination dépendra de la qualité, de la complétude et de la fiabilité des données collectées sur la biodiversité. Pour atteindre cet objectif, plusieurs actions sont recommandées :

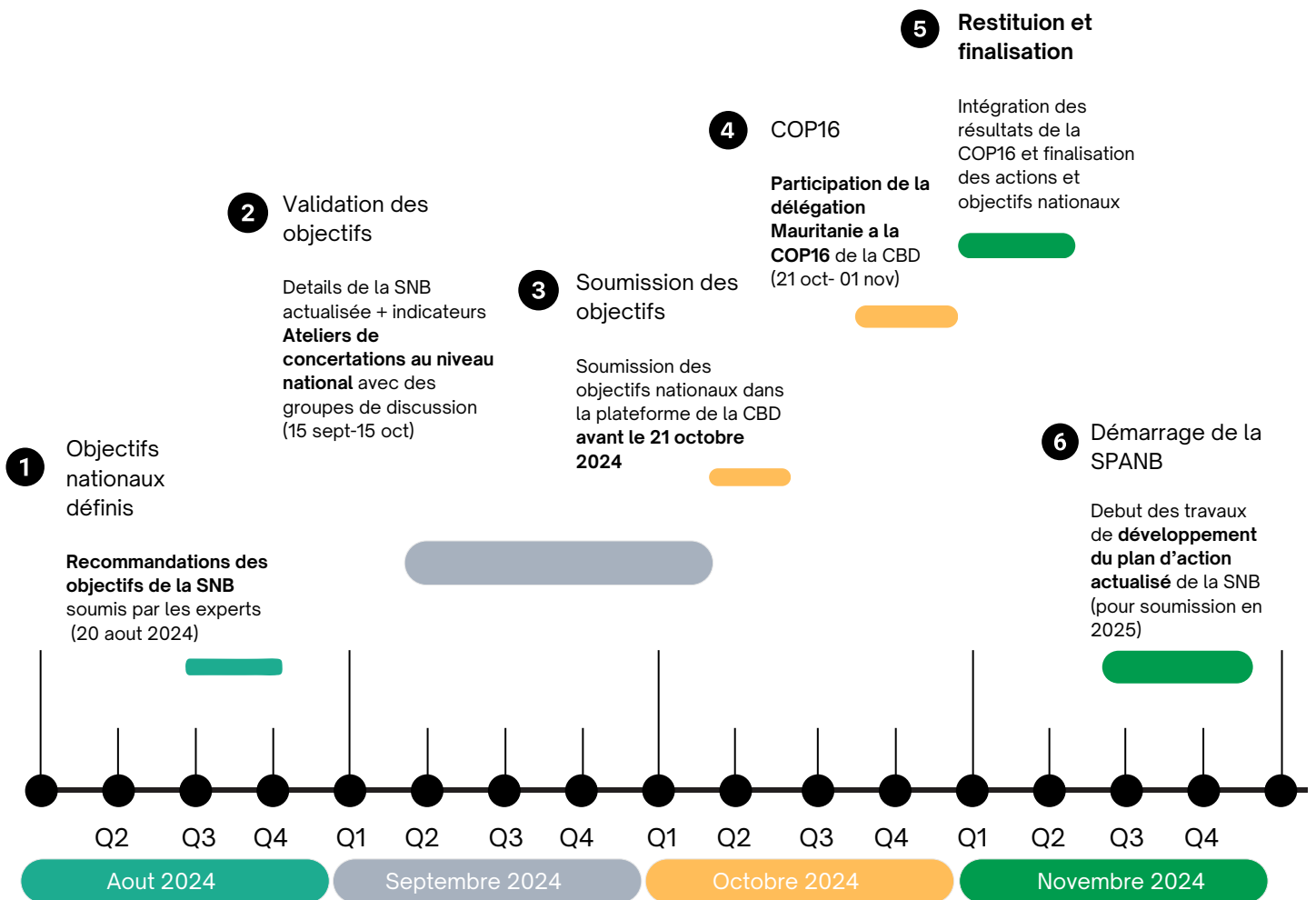


En somme, pour améliorer les mécanismes de coordination de la gestion de la biodiversité en Mauritanie, il est impératif de clarifier les rôles et responsabilités des acteurs, de renforcer les comités de coordination, de mettre en place un système de suivi et d'évaluation robuste et de garantir la qualité des données collectées. Ces efforts permettront non seulement de répondre aux défis environnementaux actuels, mais aussi de garantir une gestion durable et efficace de la biodiversité à long terme.



Parc national du Banc d'Arguin (source: MEED, 2024)

FEUILLE DE ROUTE PROPOSÉE POUR LA FINALISATION DE LA SNB 2025-2035



LES AXES ET MESURES DE LA STRATÉGIE NATIONALE DE BIODIVERSITÉ DE LA MAURITANIE 2022-2030

3



AXE A : AMÉLIORATION DE LA GOUVERNANCE DE LA BIODIVERSITÉ ET SON INTÉGRATION DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES

L'axe d'amélioration de la gouvernance de la biodiversité et son intégration dans les politiques publiques est justifié par l'insuffisance des mécanismes de gouvernance de la biodiversité identifiée lors des concertations nationales et régionales. Cette lacune nuit à une gestion coordonnée et efficace des initiatives de conservation, nécessitant un renforcement des cadres institutionnels et une meilleure intégration des enjeux de biodiversité dans les politiques publiques pour garantir une action cohérente à tous les niveaux de gouvernance.

MESURES PRÉVUES

1. **Renforcer les mécanismes de gestion de la biodiversité (A.1)**, car une gouvernance solide permet de coordonner efficacement les efforts de conservation à tous les niveaux.
2. **Intégrer la biodiversité dans les politiques sectorielles (A.2)** est crucial pour s'assurer que toutes les actions de développement prennent en compte la préservation des écosystèmes, minimisant ainsi les impacts négatifs.
3. **Renforcer et harmoniser le cadre juridique national pour protéger la biodiversité (A.3)** pour garantir que des lois claires et cohérentes sont en place pour soutenir les initiatives de conservation.

AXE B : PROTECTION, CONSERVATION DES ÉCOSYSTÈMES ET GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES

Le deuxième axe, portant sur la protection, la conservation des écosystèmes et la gestion durable des ressources naturelles, s'impose comme une réponse directe aux insuffisances observées dans les actions de conservation sur le terrain. Il est également lié au besoin urgent de stopper la dégradation des écosystèmes, souligné par le manque de sensibilisation des décideurs au niveau central. Une gestion durable des ressources naturelles est donc essentielle pour enrayer la perte de biodiversité et promouvoir des pratiques qui préservent à la fois l'intégrité des écosystèmes et les moyens de subsistance des communautés locales.

MESURES PRÉVUES

1. **Restaurer et protéger les écosystèmes vulnérables (B.1)** est primordial pour maintenir la résilience écologique face aux changements climatiques et aux pressions anthropiques.
2. **Réduire la pollution affectant les écosystèmes (B.2)** est une priorité afin de préserver la qualité de l'eau, de l'air et des sols, essentiels à la survie de nombreuses espèces.
3. **Gérer durablement les ressources naturelles (B.3)** est également vital pour assurer que les générations futures puissent bénéficier des services écosystémiques sans épuiser les ressources disponibles.

AXE C : RENFORCEMENT DES CAPACITÉS, DE LA SENSIBILISATION ET DE L'ÉDUCATION EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

Le renforcement des capacités, de la sensibilisation et de l'éducation en faveur de la biodiversité, troisième axe stratégique, répond à un double défi. D'une part, le manque de sensibilisation des décideurs au niveau central et au niveau régional empêche une compréhension approfondie et une prise de conscience des enjeux de biodiversité. D'autre part, le besoin de renforcer l'éducation et la sensibilisation à tous les niveaux est crucial pour créer un environnement propice à la conservation, impliquant à la fois les communautés locales et les autorités publiques dans la protection des ressources naturelles.

MESURES PRÉVUES

1. **Renforcer l'intégration de la biodiversité dans les programmes d'éducation scolaire et de l'enseignement supérieur (C.1)** est essentiel pour sensibiliser les jeunes générations à l'importance de la biodiversité et former les futurs leaders et décideurs.
2. **Renforcer les capacités des décideurs en matière de gouvernance et de gestion de la biodiversité au niveau central et territorial (C.2)** est nécessaire pour s'assurer que ceux qui prennent les décisions critiques sont bien informés et capables de mettre en œuvre des stratégies efficaces.
3. **Améliorer la sensibilisation des opérateurs économiques et des populations locales (C.3)** est fondamental pour garantir que tous les acteurs économiques comprennent la valeur de la biodiversité et agissent pour la protéger.

AXE D : MOBILISATION DES RESSOURCES ET INNOVATION FINANCIÈRE EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

Le quatrième axe porte sur la mobilisation des ressources et l'innovation financière en faveur de la biodiversité et est une réponse aux difficultés financières identifiées qui entravent la mise en œuvre efficace des initiatives de biodiversité. Le manque de financement à travers le budget de l'Etat uniquement limite l'expansion des programmes de conservation et l'adoption de pratiques durables. Par conséquent, il est essentiel de développer de nouvelles approches pour mobiliser les ressources, notamment par le biais d'innovations financières et de partenariats public-privé, afin de garantir que les initiatives de biodiversité disposent des moyens nécessaires à leur succès.

MESURES PRÉVUES

1. **Développer des incitations financières favorisant la préservation et la protection de la biodiversité (D.1)** encourage les comportements favorables à la biodiversité parmi les entreprises et les particuliers.
2. **Mettre en œuvre une stratégie de mobilisation des ressources pour financer la SNB 2022-2030 (D.2)** est indispensable pour assurer que les fonds nécessaires sont disponibles pour soutenir les actions de conservation.
3. **Mettre en place de produits financiers verts (D.3)** permettra d'attirer des investissements dans des projets qui ont un impact positif sur la biodiversité, renforçant ainsi l'économie tout en protégeant les écosystèmes.

AXE E : OPTIMISATION DES DONNÉES ENVIRONNEMENTALES POUR LE SUIVI ET L'ÉVALUATION DE LA BIODIVERSITÉ

Enfin, l'optimisation des données environnementales pour le suivi et l'évaluation de la biodiversité, cinquième axe stratégique, répond à l'obstacle crucial du manque de données, d'études et de publications sur la biodiversité. La déficience des informations disponibles entrave non seulement la planification stratégique, mais aussi l'évaluation des progrès réalisés. Par conséquent, ce dernier axe met l'accent sur l'amélioration des systèmes de collecte et d'analyse des données environnementales, indispensables pour orienter les décisions politiques, suivre l'évolution de la biodiversité et adapter les actions en fonction des résultats obtenus.

MESURES PRÉVUES

1. **Centraliser l'information sur la biodiversité et les écosystèmes de Mauritanie (E.1)** facilite l'accès aux données nécessaires pour une prise de décision informée.
2. **Mettre en place une stratégie de collecte et de partage d'information (E.2)** assure que toutes les parties prenantes disposent des informations nécessaires pour collaborer efficacement.
3. **Mettre en place un système de suivi et d'évaluation basé sur des données actualisées (E.3)** est crucial pour mesurer les progrès réalisés, ajuster les stratégies en fonction des résultats obtenus et garantir que la SNB 2022-2030 atteint ses objectifs de manière optimale.



Désert de l'Adrar (source : MEED, 2024)

TABLEAU DE SYNTHÈSE DE LA SNB 2022-2030 DE MAURITANIE : AXES, MESURES ET ACTIONS

Mesures	Actions	Indicateurs	Cibles	Echéance	Secteur	Cibles CMB
Axe stratégique A : Amélioration de la gouvernance de la biodiversité et son intégration dans les politiques publiques						
A.1: Renforcer les mécanismes de gestion de la biodiversité	A.1.1: Créer un comité interministériel et multisectoriel pour le suivi de la mise en œuvre de la SNB 2022-2030	Nombre de comités nationaux créés et fonctionnels	1 comité national interministériel et multisectoriel créé et fonctionnel	2025	Gouvernance et politique publique	C14
	A.1.2: Créer des comités régionaux multisectoriels au niveau des Wilayas pour le suivi de la mise en œuvre de la SNB 2022-2030	Nombre de comités régionaux créés et fonctionnels	13 comités régionaux créés et fonctionnels (1 comité par Wilaya)	2025	Gouvernance et politique publique	C14, C22
	A.2.1: intégrer les considérations de la biodiversité dans la politique minière	Nombre de stratégies, feuilles de route ou plans d'action sectoriels incluant des indicateurs de préservation de la biodiversité	1 stratégie, feuille de route ou plans d'action pour le secteur minier intégrant des mesures de préservation de la biodiversité	2026	Extraction minière	C14, C15
	A.2.2: intégrer les considérations de la biodiversité dans la politique agricole	Nombre de stratégies, feuilles de route ou plans d'action sectoriels incluant des indicateurs de préservation de la biodiversité / Proportion de la surface agricole consacrée à une agriculture productive et durable.	1 stratégie, feuille de route ou plan d'action pour le secteur agricole intégrant des mesures de préservation de la biodiversité / 25% de la surface agricole consacrée à une agriculture productive et durable.	2026 et 2030	Agriculture	C10, C14
	A.2.3: intégrer les considérations de la biodiversité dans la politique urbaine	Nombre de stratégies, feuilles de route ou plans d'action sectoriels incluant des indicateurs de préservation de la biodiversité / Pourcentage de zones terrestres et marines couvertes par des plans d'aménagement spatial qui intègrent la biodiversité.	1 stratégie et feuille de route ou plan d'action sur l'aménagement du territoire intégrant des mesures de préservation de la biodiversité / 100% de zones terrestres et marines couvertes par des plans d'aménagement spatial qui intègrent la biodiversité	2030	Infrastructures et urbanisme	C1, C10, C14, C12
A.2: Intégrer la biodiversité dans les politiques sectorielles	A.2.4: intégrer les considérations de la biodiversité dans la politique sylvopastorale	Nombre de stratégies, feuilles de route ou plans d'action sectoriels incluant des indicateurs de préservation de la biodiversité / Progrès accomplis vers la réalisation d'une gestion durable des forêts.	1 stratégie, feuille de route ou plan d'action pour le secteur forestier et de la sylviculture intégrant des mesures de préservation de la biodiversité / Progrès accomplis vers la réalisation d'une gestion durable des forêts.	2026	Foresterie et sylviculture	C10, C14
	A.2.5: intégrer les considérations de la biodiversité dans la politique de pêche maritime	Nombre de stratégies, feuilles de route ou plans d'action sectoriels incluant des indicateurs de préservation de la biodiversité / Proportion de stocks halieutiques restant dans des limites biologiquement durables	1 stratégie, feuille de route ou plan d'action pour le secteur de la pêche intégrant des mesures de préservation de la biodiversité / 50% de stocks halieutiques restant dans des limites biologiquement durables	2026 et 2030	Pêche	C5, C14

TABLEAU DE SYNTHÈSE DE LA SNB 2022-2030 DE MAURITANIE : AXES, MESURES ET ACTIONS

Mesures	Actions	Indicateurs	Cibles	Echéance	Secteur	Cibles CMB
Axe stratégique A : Amélioration de la gouvernance de la biodiversité et son intégration dans les politiques publiques						
A.2: Intégrer la biodiversité dans les politiques sectorielles	A.2.6: Instaurer des cadres juridiques, administratifs et politiques robustes pour inciter les entreprises à suivre, évaluer et rendre compte de leur dépendance et de leur impact sur la biodiversité, en favorisant des actions concrètes pour réduire les impacts négatifs sur la Biodiversité	Nombre d'instruments juridiques et administratifs élaborés ; Nombre d'entreprises ayant intégré des objectifs de biodiversité dans leurs politiques de gouvernance et de responsabilité sociale ; Nombre d'entreprises certifiées par des labels environnementaux reconnus (ISO 14001, EMAS, etc.) pour leur gestion de la biodiversité.	5 instruments juridiques et administratifs élaborés (décrets, textes d'application...) ; 50 entreprises ayant intégré des objectifs de biodiversité dans leurs politiques de gouvernance et de responsabilité sociale ; 50 entreprises certifiées par des labels environnementaux reconnus	2030	Secteur privé	C14, C15
A.3: Renforcer et harmoniser le cadre juridique national pour protéger la biodiversité	A.3.1: Produire une étude d'impact réglementaire identifiant les recoupements et chevauchements de la législation existante en matière de biodiversité A.3.2: Développer un texte législatif unifié sur la préservation et la conservation de la biodiversité couvrant l'ensemble des écosystèmes nationaux et aligné avec la loi cadre sur l'environnement	Nombre d'études d'impact réglementaire Nombre de textes législatifs finalisés et proposés pour adoption	1 étude d'impact réglementaire produite 1 texte de loi finalisé et proposé pour adoption	2025 2026	Gouvernance et politique publique Gouvernance et politique publique	C14, C15 C14, C15

TABLEAU DE SYNTHÈSE DE LA SNB 2022-2030 DE MAURITANIE : AXES, MESURES ET ACTIONS

Mesures	Actions	Indicateurs	Cibles	Echéance	Secteur	Cibles CMB
Axe stratégique B : Protection, conservation des écosystèmes et gestion durable des ressources naturelles						
B.1: Restaurer et protéger les écosystèmes vulnérables	B.1.1: Créer de nouvelles zones d'aires protégées pour les zones forestières et améliorer la gestion des aires protégées existantes	Nombre de zones d'aires protégées créées	5 zones protégées créées	2030	Foresterie et sylviculture	C1-A-B-C, C3, C8
	B.1.2: Identifier et classer de nouvelles aires protégées marines	Nombre de nouvelles aires classées	5 nouvelles aires classées	2035	Espace marin et littoral	C1-A-B-C, C3, C8
	B.1.3: Lancer des programmes de reboisement et de restauration écologiques dans les zones à biodiversité sensible et de haute importance	Nombre d'hectares reboisés/restaurés	500 000 hectares reboisés/restaurés	2030	Foresterie	C1-A-B-C, C3, C8
	B.1.4: Intégrer la planification spatiale de la biodiversité dans les schémas directeurs régionaux de développement urbain	Nombre de plans intégrés	3 plans intégrés	2028	Urbanisation et infrastructure	C1, C3, C8- C9, C10, C11, C12
	B.1.5: Réhabiliter les sols et écosystèmes dans les anciens sites miniers	Nombre d'hectares de sols restaurés	1 000 hectares restaurés sur au moins 10 sites différents	2030	Extraction minière	C2, C8, C10, C11
B.2: Réduire la pollution affectant les écosystèmes	B.2.1: Intégrer l'évaluation environnementale/de la biodiversité dans les projets sectoriels pour évaluer le potentiel de pollution et les mesures de réduction de la pollution	Proportion de projets intégrant l'évaluation d'impact sur la biodiversité	50% des projets intégrant l'évaluation d'impact sur la biodiversité	2030	Industries	C7, C15
	B.2.2: Mettre en place des systèmes de traitement des eaux usées dans l'ensemble des zones d'extraction minières	Nombre de systèmes installés	5 systèmes installés dans 5 centres d'extraction différents	2030	Extraction minière	C7, C15
	B.2.3: Mettre en place des mesures permettant la réduction d'utilisation d'engrais nocifs et de produits chimiques dans les zones agricoles	Volume de réduction d'usage des engrais nocifs et de produits chimiques	50% de réduction d'usage des engrais nocifs et de produits chimiques	2030	Agriculture	C7, C15, C18
	B.2.4: Développer un plan d'action de réduction de rejets en mer liés à l'activité navale, de pêche maritime et portuaire (déchets, dégazage, déballastage)	Nombre de plan d'action développé et mis en œuvre	1 plan d'action développé et mis en œuvre	2027	Pêche maritime	C7, C15

TABLEAU DE SYNTHÈSE DE LA SNB 2022-2030 DE MAURITANIE : AXES, MESURES ET ACTIONS

Mesures	Actions	Indicateurs	Cibles	Echéance	Secteur	Cibles CMB
Axe stratégique B : Protection, conservation des écosystèmes et gestion durable des ressources naturelles						
B.3: Gérer durablement les ressources naturelles	B.3.1: Mettre en place un système de suivi et de contrôle des quotas de pêche	Système de suivi opérationnel	1 système de suivi opérationnel	2027	Pêche maritime	C5, C3, C22-B, C4
	B.3.2: Mettre en place des mesures d'utilisation durable des produits forestiers en développant des solutions basées sur la nature et valorisant les services écosystémiques pour la sylviculture	Nombre de projets et d'initiatives utilisant des solutions basées sur la nature	10 projets dans 5 Wilayas différentes	2030	Sylviculture	C2, C5, C3, C22-B, C6, C8, C11
	B.3.3: Mettre en place des mesures pour promouvoir la réduction et l'optimisation de l'eau dans les activités agricoles	Proportion de ressources en eau utilisées durablement	70% de ressources en eau utilisées durablement	2030	Agriculture	C5, C3, C22-B, C8

TABLEAU DE SYNTHÈSE DE LA SNB 2022-2030 DE MAURITANIE : AXES, MESURES ET ACTIONS

Mesures	Actions	Indicateurs	Cibles	Echéance	Secteur	Cibles CMB
Axe stratégique C : Renforcement des capacités, de la sensibilisation et de l'éducation en faveur de la biodiversité						
C.1: Renforcer l'intégration de la biodiversité dans les programmes d'éducation scolaires et de l'enseignement supérieur	C.1.1: Concevoir et intégrer des modules sur la biodiversité et la durabilité des écosystèmes dans les programmes scolaires existants	Nombre de modules élaborés	5 modules élaborés	2027	Enseignement et éducation	C10, C14, C15, C16, C21
	C.1.2: Organiser des séminaires et des formations de développement continu pour les enseignants en matière de biodiversité	Nombre d'enseignants formés	2500 enseignants formés	2030	Enseignement et éducation	C10, C14, C15, C16, C21
	C.2.1: Collaborer avec des organisations non-gouvernementales pour co-créer des événements de sensibilisation sur la biodiversité au niveau central et régional	Nombre d'événements réalisés	50 événements réalisés au total dont au moins 3 événements par Wilaya	2030	Enseignement et éducation, Communautés locales	C10, C14, C15, C16, C21, C23
C.2: Renforcer les capacités des décideurs en matière de gouvernance et de gestion de la biodiversité au niveau central et territorial	C.2.2: Développer un programme de formation pour les cadres du gouvernement impliqués dans la mise en œuvre de la SNB 2022-2030 sur les thématiques principales de la CDB et ses Protocoles	Nombre de programmes de formation pour les cadres réalisés	1 programme de formation pour les cadres réalisé	2025	Gouvernement	C20, C21, C22
	C.2.3: Développer un programme de formation pour les praticiens et décideurs locaux en matière de biodiversité dans les Wilayas sur les thématiques principales de la CDB et ses Protocoles	Nombre de programmes de formation développés et mis en œuvre ; Nombre de membres du réseau de praticiens	1 programme de formation développés et mis en œuvre et 100 praticiens enregistrés	2026	Communautés locales	C20, C21, C22
C.3: Améliorer la sensibilisation des opérateurs économiques et des populations locales vis à vis de l'importance de préserver et valoriser la biodiversité ainsi que les services écosystémiques	C.3.1: Sensibiliser et former les agriculteurs aux techniques d'agroécologie et développement de chaînes de valeurs durables sur les PAM et PAV locales	Nombre d'agriculteurs formés et sensibilisés	10000 formés et sensibilisés	2030	Agriculture	C20, C21, C22, C8, C9, C11, C13
	C.3.2: Lancer une campagne de sensibilisation et des événements communautaires sur la biodiversité	Nombre de campagnes lancées	5 campagnes lancées dans au moins 5 Wilayas différentes	2027	Communautés locales	C20, C21, C23
	C.3.3: Sensibiliser et former les pêcheurs aux techniques de pêche durable et respectueuses des écosystèmes	Nombre de pêcheurs formés et sensibilisés	4000 dont 80% de pêcheurs artisanaux	2030	Pêche maritime	C20, C21, C23

TABLEAU DE SYNTHÈSE DE LA SNB 2022-2030 DE MAURITANIE : AXES, MESURES ET ACTIONS

Mesures	Actions	Indicateurs	Cibles	Echéance	Secteur	Cibles CMB
Axe stratégique D : mobilisation des ressources et innovation financière en faveur de la biodiversité						
D.1: Développer des incitations financières favorisant la préservation et la protection de la biodiversité	D.1.1: Développer des incitations fiscales et de subventions financières favorisant la préservation et la protection de la biodiversité pour les projets d'investissements dans les zones sensibles de biodiversité	Nombre d'incitations financières développées et appliquées	5 types d'incitations fiscales et 5 types de subventions favorisant la biodiversité	2027	Multisectoriel	C15, C18, D
	D.1.2: Identifier et réformer progressivement les incitations y compris les subventions ayant un impact négatif sur la biodiversité	Nombre des subventions et incitations financières identifiées comme ayant des impacts négatifs sur la biodiversité	3 incitations financières ayant des impacts négatifs sur la biodiversité réformées dans 3 secteurs différents	2027	Multisectoriel	C15, C18, D
D.2: Développer et mettre en œuvre une stratégie de mobilisation de ressources pour financer la mise en œuvre de la SNB 2022-2030	D.2.1: Définir et identifier les besoins en financement des projets et programmes de mise en œuvre de la SNB 2022-2030, ainsi que les sources de financement possible	Plan budgétaire et de financement complet de la SNB 2022-2030	Plan finalisé et budget délimité	2026	Multisectoriel	C15, C18, D
	D.2.2: Renforcer le budget de l'Etat attribué à la protection et la valorisation de la biodiversité nationale	Pourcentage du budget global de l'Etat dédié à la biodiversité	2% budget global de l'Etat dédié à la biodiversité	2028	Gouvernement	C14, C15, C18, D
	D.2.3: Collaborer avec des investisseurs privés nationaux et internationaux ainsi que les organismes internationaux pour financer la conservation de la biodiversité	Nombre d'accords de financement établis ; budget de financement mobilisé	20 accords établis et 100 millions USD de financement mobilisé pour la biodiversité	2028	Secteur privé	C15, C18, D
D.3: Mettre en place des produits financiers verts pour favoriser les investissements réduisant les impacts sur la biodiversité et les écosystèmes	D.3.1: Sensibiliser les opérateurs du secteur financier aux enjeux de la préservation de la biodiversité pour le développement économique de la Mauritanie	Nombre de programmes de sensibilisation	1 programme de sensibilisation lancé	2027	Secteur financier	C15, C18, D
	D.3.2: Créer et promouvoir des produits financiers verts tels que des obligations vertes, des prêts verts, et des fonds dédiés à la biodiversité en collaboration avec les opérateurs du secteur financier	Nombre de produits financiers créés	5 produits financiers créés	2028	Secteur financier	C15, C18, D
	D.3.3: Elaborer des critères stricts d'évaluation environnementale pour les projets financiers et les intégrer dans les processus décisionnels d'investissements	Nombre de critères élaborés	10 critères élaborés et intégrés	2028	Gouvernement	C15, C18, D

TABLEAU DE SYNTHÈSE DE LA SNB 2022-2030 DE MAURITANIE : AXES, MESURES ET ACTIONS

Objectifs	Actions	Indicateurs	Cibles	Echéance	Secteur	Cibles CMB
Axe stratégique E : Optimisation des données environnementales pour le suivi et l'évaluation de la biodiversité						
E.1: Centraliser l'information sur la biodiversité et les écosystèmes de Mauritanie et faciliter l'accès et l'utilisation des données	E.1.1: Développer une base de données centralisée regroupant les données sur les écosystèmes et les espèces terrestres et marines	Base de données créée	1 base de données centralisée créée	2026	Multisectoriel, Gouvernement	C20, C21, C22
E.2: Mettre en place une stratégie de collecte et de partage d'information sur la biodiversité et les écosystèmes impliquant l'ensemble de parties prenantes	E.2.1: Promouvoir la base de données centralisée pour obtenir des contributions de l'ensemble des acteurs impliqués dans la recherche en matière de biodiversité E.2.2: Développer des collaborations avec le secteur académique et les secteurs privés pour partager et centraliser les informations issues de la recherche et développer sur la biodiversité	Nombre d'utilisateurs de la base de données	1000 utilisateurs enregistrés sur la base de données	2028	Gouvernement, secteur de la recherche	C20, C21, C22
E.3: Mettre en place un système de suivi et d'évaluation de la SNB 2022-2030 basé sur des données actualisées	E.3.1: Développer un mécanisme de suivi et d'évaluation des actions pour la biodiversité et de l'état des écosystèmes centralisé E.3.2: Développer et mettre en œuvre un programme de formation pour les décideurs chargé du suivi et de l'évaluation de la SNB 2022-2030, au niveau central et régional	Nombre de partenariats établis	15 partenariats établis dont au moins 10 sont au niveau de différentes Wilayas	2028	Enseignement et éducation	C20, C21, C22
		Mécanisme de suivi et évaluation créé	1 mécanisme de suivi et évaluation créé	2026	Gouvernement	C20, C21, C22
		Programme de formation créé et mis en œuvre ; nombre de décideurs formés	1 programme de formation créé et 200 décideurs formés, dont 150 au niveau des Wilayas	2028	Gouvernement	C20, C21, C22

ALIGNEMENT AVEC LE CADRE MONDIAL DE LA BIODIVERSITÉ DE KUNMING-MONTREAL

À travers l'exercice d'alignement, nous retrouvons une corrélation étroite entre les axes stratégiques, les objectifs nationaux et mesures/actions proposées ainsi que les cibles du Cadre mondial pour la biodiversité qui ont été considérés comme prioritaires pour la Mauritanie, conformément à l'enquête menée auprès des parties prenantes. Ainsi, la nouvelle Stratégie nationale pour la biodiversité de Mauritanie se se décline ainsi en 5 Axes stratégiques, 15 objectifs nationaux, et 43 actions, comme suit :



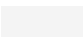
- Objectifs nationaux A: 3 objectifs, 10 actions
- Objectifs nationaux B: 3 objectifs, 12 actions
- Objectifs nationaux C: 3 objectifs, 8 actions
- Objectifs nationaux D: 3 objectifs, 8 actions
- Objectifs nationaux E: 3 objectifs, 5 actions



Atelier de restitution de la Stratégie Nationale de la Biodiversité 2030 de la Mauritanie - Nouakchott, Octobre 2024 (source: MEED, 2024)

MATRICE D'ALIGNEMENT ENTRE LES OBJECTIFS NATIONAUX DE LA SNB ACTUALISÉE (AXE HORIZONTAL) ET LES CIBLES DU CMB DE LA CDB (AXE VERTICAL) :

	Obj A1	Obj A2	Obj A3	Obj B1	Obj B2	Obj B3	Obj C1	Obj C2	Obj C3	Obj D1	Obj D2	Obj D3	Obj E1	Obj E2	Obj E3
Obj A	Alignement partiel	Alignement total	Alignement total	Alignement total	Alignement total	Alignement total									
Obj B				Alignement total	Alignement total	Alignement total		Alignement partiel					Alignement partiel		
Obj C						Alignement partiel	Alignement partiel	Alignement partiel					Alignement partiel		
Obj D										Alignement total	Alignement total	Alignement total	Alignement partiel	Alignement partiel	Alignement partiel
Cible 1		Alignement partiel		Alignement total											
Cible 2				Alignement partiel											
Cible 3				Alignement total		Alignement total									
Cible 4						Alignement partiel									
Cible 5		Alignement partiel				Alignement total									
Cible 6						Alignement partiel									
Cible 7					Alignement total										
Cible 8				Alignement total		Alignement partiel			Alignement partiel						
Cible 9									Alignement partiel						
Cible 10		Alignement total		Alignement partiel			Alignement total	Alignement partiel							
Cible 11				Alignement partiel		Alignement partiel			Alignement partiel						
Cible 12		Alignement partiel		Alignement partiel											
Cible 13									Alignement partiel						
Cible 14	Alignement total	Alignement total	Alignement total				Alignement total	Alignement partiel			Alignement partiel		Alignement partiel		
Cible 15		Alignement total	Alignement total		Alignement total		Alignement partiel	Alignement partiel		Alignement total	Alignement total	Alignement total			
Cible 16							Alignement partiel	Alignement partiel							
Cible 17															
Cible 18					Alignement partiel					Alignement total	Alignement total	Alignement total			
Cible 19															
Cible 20								Alignement total	Alignement total				Alignement total	Alignement total	Alignement total
Cible 21							Alignement partiel	Alignement total	Alignement total				Alignement total	Alignement total	Alignement total
Cible 22	Alignement partiel					Alignement total		Alignement total	Alignement partiel			Alignement partiel	Alignement total	Alignement total	Alignement total
Cible 23								Alignement partiel	Alignement partiel						

-  Alignement total: couvre tous les éléments de la cible globale
-  Alignement partiel: couvre au moins un élément de la cible globale
-  Pas d'alignement



Réalisé par le Ministère de l'environnement et du développement durable avec le soutien du PNUD à travers le programme Global Biodiversity Framework Early Action Support du Fond pour l'Environnement Mondial – Septembre 2024.



RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
Honneur - Fraternité - Justice

